

Madame, Monsieur,

Le projet de loi de finances 2010 vient d'être communiqué par le gouvernement et doit être examiné au Parlement à la mi-novembre.

Concernant l'enseignement scolaire et plus particulièrement le second degré, de nombreux éléments mettent en évidence que, voté en l'état par le Parlement, un tel budget ne manquerait pas de conduire à de nouvelles régressions dans les établissements scolaires.

**Les 16 000 suppressions d'emplois prévues**, d'un niveau jamais atteint, s'ajoutent aux dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années (11 200 en 2008, puis 13 500 en 2009) et ne pourront qu'aggraver les dégradations qu'elles ont déjà engendrées.

**Dans le second degré, près de 45 000 postes ont été supprimés depuis 2003.** Le ministère utilise tous les leviers pour faire « passer » ces suppressions avec les conséquences que l'on observe déjà :

- Effectifs alourdis et fragilisation des options.
- Multiplication des heures supplémentaires et des postes à compléments de service.
- Remplacements de plus en plus mal assurés, la situation sur ce point étant particulièrement critique à cette rentrée.
- Recours accru aux emplois précaires dans tous les domaines (remplacements, accompagnement des élèves handicapés, personnels de vie scolaire...).

**Pour les enseignants et personnels d'éducation**, les suppressions annoncées pour 2010 concernent les emplois de stagiaires. D'une part, elles conduisent en tout état de cause à des suppressions importantes de moyens sur le terrain et, d'autre part, elles se traduiront par une détérioration de la formation des nouveaux recrutés.

Ces dégradations pèsent tout autant sur les élèves que sur les personnels.

Par ailleurs, le gouvernement, qui a fait le choix ces dernières années de supprimer massivement des emplois lorsque les effectifs baissaient, continue aujourd'hui à supprimer des moyens quand les collèges et les lycées vont devoir accueillir des élèves en plus grand nombre. À aucun moment n'est pris en compte que, du fait des évolutions démographiques complètement prévisibles, **les effectifs repartent à la hausse dès la rentrée 2010 et devraient atteindre dès 2014 leur niveau de 2003.**

Par ailleurs, les chiffres annoncés dans ce projet de budget mettent en évidence que, pour la seconde année consécutive, les suppressions d'emplois envisagées pour l'enseignement privé sont très nettement inférieures à 20 % de celles du public, remettant en cause l'équilibre indispensable au maintien de la « paix scolaire ».

Voté en l'état par le Parlement, un tel budget ne manquerait pas de conduire à de nouvelles régressions dans les collèges et les lycées publics. Des interventions en direction des parlementaires et du ministère sont indispensables pour que d'autres choix soient faits, notamment celui « d'investir dans l'Éducation » pour un service public d'enseignement ambitieux, soucieux de l'élévation des qualifications et de la réussite de tous.

